

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 Février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N° 2011- 450 du 28 Mai 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu Le compte rendu intégral avec les Conclusions issues des Travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 23 avril au 04 juin 2010 ;
- Vu La lettre en date du 03 février 2011 adressée au Grand Chancelier par le requérant ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Décret n°2010-291 du 11 juin 2010 portant nominations à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole est rectifié comme suit :

Lire : sont nommées à titre Normal et Civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre, les personnalités dont les noms suivent :

- **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

-
- Monsieur AZONGNIBO Atadé, Agent Technique du développement Rural ;
- Le reste sans changement.

Au lieu de : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre les personnalités dont les noms suivent :

- **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

-
- Monsieur AZONGNIBO Sègbégnon Théophile, Ingénieur du Développement Rural.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 AOUT 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre National
du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERS 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.